

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 65-2019**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/10/2019
Présents	11
Absents	12
Procurations	3
Votants	14

Par suite d'une convocation en date du deux octobre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le dix octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente.**

En l'absence de Madame le Maire, son suppléant Pierre GARCIA, 1<sup>er</sup> adjoint, assure la présidence.

**Présents** : GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CAMOU Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : QUILLIEN Nicole à Pierre GARCIA, CATALA Fabien à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Claudine CAMOU.

**Absents** : QUILLIEN Nicole, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2<sup>e</sup> convocation, ordre du jour inchangé suite à absence de quorum lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal**

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, la décision municipale suivante a été prise depuis le dernier Conseil :

**N° 06/2019** : Convention pour une offre promotionnelle d'accès à une complémentaire santé pour les habitants de la commune avec la société AXA, 29 route de Toulouse à Pamiers.

**N° 07/2019** : Attribution du marché MAPA 2019-002 de location multifonction et de maintenance des photocopieurs et des imprimantes à la société AXIDOC, 12 rue des Cosmonautes, 31400 TOULOUSE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré**

- **Prend acte** des décisions municipales ci-dessus,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de Madame le Maire  
Nicole QUILLIEN

**Pierre GARCIA**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2019

Application agréée E-legalite.com